

est pris aux trois principaux secteurs économiques de ma province: l'énergie, l'agriculture et le tourisme.

Le gouvernement n'a pas le droit de porter une telle attaque contre cette région. Il ne veut pas écouter les gens qui représentent cette région parce qu'instinctivement il impose la clôture sur une mesure concernant un des trois principaux secteurs de cette région du pays.

Cela dit, je voudrais parler de cette série de motions. Le fait même que le gouvernement ait 21 députés de huit provinces et de deux territoires signifie que tous ses autres députés viennent du Québec et de l'Ontario. Il n'est pas représentatif sur le plan régional, il n'est pas sensible aux besoins des régions et il doit y être forcé pour écouter tous les arguments avancés à la Chambre.

• (1250)

La question que l'on se pose aujourd'hui, c'est de savoir s'il faut oui ou non des garanties de rendement s'appliquant à l'expédition du grain. D'après la première motion, la garantie de rendement devrait concerner uniquement les compagnies de chemin de fer. Il y a dès lors une question élémentaire qui se pose, Monsieur: pour qui ce rendement? A mon avis le rendement est pour nul autre que le producteur. Il ne s'agit pas d'une garantie de rendement pour les pouvoirs publics, pour que l'on puisse vérifier plus de paperasserie. Ce n'est pas une garantie de rendement pour le marché international, sauf en ce qui concerne notre économie. C'est une garantie de rendement pour les agriculteurs.

Il faut alors que tous les liens qui les rattachent à cette garantie de rendement existent. Il ne peut pas y avoir de garantie de rendement partielle. Par ailleurs, il ne doit pas être question d'aimer ou de ne pas aimer un des liens du système. Certains—les néo-démocrates peut-être, en l'occurrence—n'aiment pas les compagnies de chemin de fer, mais on ne peut pas limiter tout simplement les garanties de rendement aux compagnies de chemin de fer car ce ne sera pas une garantie. Il doit s'agir du rendement de tout le système et il faut que les producteurs en soient juges. Il ne faut pas exiger des garanties de rendement uniquement par principe. C'est le rendement pur et simple qui nous intéresse. L'agriculteur doit avoir le dernier mot et c'est pourquoi il y a lieu de fixer des objectifs de rendement.

Cette question comporte de nombreux aspects. Il y a les élévateurs primaires, les terminus céréaliers, les voies de garage et de triage aux ports, les autorités portuaires, les compagnies de remorqueurs et leur système d'exploitation, la navigation internationale, la Voie maritime du Saint-Laurent et, puisque j'y suis, le dernier, mais non le moindre, la main-d'œuvre syndiquée. Je peux comprendre que le Nouveau parti démocratique refuse d'instinct tout système risquant d'avoir un effet persuasif sur cette main-d'œuvre. Je crois qu'il nous incombe à tous de reconnaître qu'un traitement juste et équitable des syndicats est primordial dans notre société. Cependant, le fait est qu'ils constituent un élément important dans la question du rendement et qu'on ne peut améliorer cette dernière sans aborder tous les aspects.

Le Nouveau parti démocratique a fait toute une histoire au sujet de l'achat par le CN et le CP d'entreprises de camionnage dans les Prairies. A ce stade-ci, je m'éloignerais de la question en m'étendant sur ce sujet et je tiens simplement à

dire que les chemins de fer ne devraient pas être les seuls à devoir offrir des garanties de rendement. Si les sociétés de camionnage sont aussi mauvaises que le NPD le prétend, pourquoi, au moins, ne pas mettre en place un système généralisé de garanties de rendement touchant ces sociétés également? Selon moi, nous devons, c'est évident, arrêter des garanties de rendement ne s'appliquant pas seulement à un secteur du système mais à tout le système.

Je voudrais vous présenter, monsieur le Président, le genre de pays que nous aurions si nous adoptions la ligne de pensée actuelle du Nouveau parti démocratique et si nous l'appliquions à un certain nombre de systèmes qui nous régissent au Canada. Dans un projet de loi 101 des néo-démocrates, seul un maillon dans une chaîne serait tenu de respecter certaines garanties de rendement. Dans un projet de loi 102 du NPD, un seul des attelages d'un train serait visé par des normes de rendement. Un projet de loi 103 du NPD prévoirait que dans les élévateurs, seules les portes d'un étage devraient s'ouvrir et se fermer. Un projet de loi 104 du NPD stipulerait que nos services médicaux ne devraient garder que l'un des organes en bonne santé du corps humain. Un projet de loi 105 du NPD stipulerait qu'une seule des sections de l'échaffaudage devrait respecter les normes. Un projet de loi 106 prévoirait qu'il ne devrait pas y avoir de voies d'eau du côté gauche—à bâbord—de tous les bateaux. Un projet de loi 107 dirait que pour les escalades, un seul bout de la corde devrait être fixé. Un projet de loi 108 établirait qu'un enfant par école devrait être vacciné. Un projet de loi 109 stipulerait une garantie de rendement—et vous remarquerez l'orientation néo-démocrate, monsieur le Président—pour les moteurs situés sur le côté gauche de tous les avions. Un projet de loi 110 prévoirait que seuls les freins du côté gauche des automobiles et des autobus devraient respecter des normes.

Des voix: Règlement!

M. Malone: Le Nouveau parti démocratique demande ce que cela a à voir avec le sujet. Ce que cela a à voir avec le sujet, c'est que si l'on parle de garanties de rendement—ce que le NPD, comme mon parti, juge important—lorsqu'il s'agit d'amener le grain au marché, les garanties de rendement doivent s'appliquer uniquement au réseau ferré. Il y a des transports routiers, des élévateurs de campagne, des terminus, des gares de triage, la Voie maritime du Saint-Laurent. Si nous voulons un système de contrôle, si nous voulons des garanties de rendement, il faut que ces garanties s'appliquent à tous les éléments du réseau. Il est certain que si vous demandez aux agriculteurs des Prairies qui à leur avis ralentit leur rendement, ils accuseront en premier les chemins de fer. Et tout de suite après les syndicats. Que les agriculteurs aient tort ou raison sur ces accusations, s'il y a des pouvoirs pour donner des garanties de rendement, il faut que ces garanties s'appliquent à chaque élément intervenant dans l'acheminement du grain vers les ports. Sinon, nous n'atteindrons pas le but ultime, qui est de nous doter d'un système qui nous permette de réaliser des objectifs de rendement.

Je voudrais relever le défi du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), qui a demandé qui paierait. Il ne convient peut-être pas encore de dire à titre définitif qui paiera les avantages apportés par l'amélioration des transports, quand ces objectifs seront réalisés. Cependant, permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, qu'il pourrait y avoir un système qui donnerait en même temps aux agriculteurs les moyens de